

Plan de suivi des évaluations des programmes en information et communication, en sciences politiques, et en socio-anthropologie des FUSL

(le plan de suivi de l'évaluation du master en études européennes suit le présent plan de suivi¹)

Préambule

Le présent plan de suivi concerne, de façon intégrée, les programmes de bachelier qui relèvent du domaine des sciences politiques (ScPo), de sociologie-anthropologie (SocioAnthropo), et de l'information et la communication (Infocom), programmes habituellement dénommés « POLS » au sein des FUSL². Ce choix d'un plan de suivi intégré s'explique par le fait que ces programmes sont gérés par une même entité, la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques (Faculté ESPO)³, de surcroît, d'une manière relativement intégrée. De plus, soumis de manière concomitante aux phases interne et externe du processus d'évaluation pilotée par l'AEQES, ces programmes ont fait l'objet d'une même procédure d'auto-évaluation. Et celle-ci a conduit à une analyse des forces, faiblesses, opportunités et risques (AFFOR) et à un plan stratégique à 80 % identiques.

Dans ce contexte, produire un plan de suivi intégré pour les programmes POLS présente une double vertu. D'une part, cela permet de faire bénéficier un programme de recommandations d'un comité d'experts qui lui seraient a priori bénéfiques mais qui auraient été formulées à propos d'un autre programme. De l'autre, cela permet de déjà inclure des arbitrages entre des recommandations, explicitement ou potentiellement, contradictoires qui auraient pu être formulées dans les différents rapports d'auto-évaluation et d'expertise ayant trait aux différents programmes.

La philosophie du plan de suivi, ainsi que sa structuration et son style synthétique, s'inspirent largement des recommandations émises par l'AEQES⁴. Pour rappel, l'exercice d'évaluation piloté par l'Agence se veut avant tout « *formatif* ». Aussi, les plans de suivi n'ont pas vocation à entériner docilement les recommandations des experts, si celles-ci ne semblent pas pertinentes. Au contraire, dans l'élaboration de leurs plans de suivi, « (l)es établissements sélectionnent les recommandations qu'ils souhaitent mettre en œuvre et les enrichissent éventuellement d'autres éléments qu'ils estiment pertinents ». L'idée est donc d'établir le contenu des plans de suivi à partir des plans stratégiques ponctuant la phase d'auto-évaluation, en ré-envisageant ceux-ci à la lumière des analyses et recommandations des experts. Elaboré dans cette perspective, le présent document s'articule en trois parties : d'abord, l'AFFOR intégrée relative aux 3 programmes, ensuite, le plan stratégique commun, enfin, les conditions de réalisation de ce dernier. Pour les deux dernières

¹ Comme pour la phase d'auto-évaluation, le plan de suivi relatif au programme de master initial en études européennes (master Euro), programme qui relève également du domaine des sciences politiques, fait l'objet d'un document spécifique, étant donné qu'il s'agit en effet d'un programme coorganisé avec l'UCL et dont l'entité gestionnaire aux FUSL n'est pas la Faculté ESPO, mais bien l'Institut d'études européennes (IEE).

² Il serait sans doute souhaitable de choisir à l'avenir un autre acronyme, dans lequel les étudiants en Infocom mais aussi en (Socio)Anthropo pourraient davantage se reconnaître.

³ Qu'il serait judicieux, en suivant l'exemple récent de l'UCL, de rebaptiser en Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (« ESPOC »), afin d'inclure explicitement dans l'appellation facultaire les études en Infocom.

⁴ Voir le document « Calendrier et plan de suivi des recommandations des experts. Note explicative ». Les citations qui suivent en sont extraites.

parties, l'une des premières actions à entreprendre consistera à désigner un ou plusieurs responsables en charge de la mise en œuvre de chaque axe ou condition de réalisation.

Une première version de ce document est issue de réunions de concertation entre académiques enseignants-chercheurs en POLS qui se sont tenues les 7 octobre, 21 octobre et 10 novembre 2010. Cette première version fut discutée, le 22 novembre, dans un séminaire élargi auquel ont été invités tous les membres du personnel de la Faculté ESPO, l'ensemble des délégués du Conseil de Faculté et tout ancien étudiant qui avait participé aux réunions de la phase interne ou externe de l'évaluation. La version définitive du document, issue du séminaire élargi, a été approuvée par le Conseil de Faculté, en sa séance du 29 novembre 2010, sous réserve d'une hiérarchisation des priorités, de l'élaboration, dans les meilleurs délais, par les coordinateurs de l'autoévaluation des programmes POLS, d'un plan global de réforme des programmes et des impacts financiers qui en découlent et qui devront être présentés aux Conseils compétents. Il conviendra en particulier d'objectiver les charges de cours qu'il serait jugé indispensable de créer. Le Conseil de direction a approuvé la position du Conseil de Faculté, en sa séance du 15 décembre 2010. Dans leurs délibérations, les deux organes ont tenu à indiquer la nécessité de prendre en compte les besoins des autres programmes, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'évaluation pilotée par l'Agence, lorsque le Conseil d'administration aura à se prononcer sur la satisfaction des besoins en charges de cours supplémentaires des programmes POLS.

Dernière précision : le plan de suivi a été rédigé à un moment où la fusion des 4 universités de l'Académie Louvain à la rentrée académique 2011-12 était encore en cours de négociation et où les organes décisionnels concernés ne s'étaient pas encore prononcés sur le projet final. Dans ce contexte, le parti a été pris d'élaborer le plan de suivi en partant de l'hypothèse de la réalisation prochaine de cette fusion, jugée porteuse d'opportunités pour le développement des programmes POLS des FUSL, tant lors de l'autoévaluation que de l'évaluation externe.

PREMIERE PARTIE : AFFOR

Comptant aujourd'hui plus de 600 inscrits, les programmes de bachelier POLS des FUSL ont vu depuis 10 ans leurs effectifs plus que doubler. Leur « part de marché » en CFB s'est également accrue. Ils peuvent donc de ce point de vue être considérés comme attractifs.

De l'avis général, leurs forces principales reposent sur les éléments suivants :

- La solidité de la formation méthodologique et d'initiation à la démarche de recherche en sciences sociales.
- L'adossement structurel des enseignements à une activité de recherche, individuelle mais également collective, dans le cadre d'unités de recherche spécifiques en sciences de l'information et de la communication (le PreCoM), en science politique (le CReSPo) et en sociologie (le CES).
- La place significative accordée à des dispositifs impliquants en groupes restreints, faisant place à une logique de projet, comme c'est le cas particulièrement des ateliers en 3^{ème} année qui invitent les étudiants à produire une analyse sur un enjeu actuel, dans un contenu et un format favorisant son appropriation sociale.
- La large ouverture des programmes aux langues étrangères, tant dans leur version de base, que, bien entendu, dans leurs déclinaisons multilingues (français-néerlandais ; français-anglais ; français-anglais-néerlandais)⁵.
- La systématité et la qualité générale des supports de cours.
- L'absence quasi-totale, même en 1^{ère} année, de modes d'évaluation des connaissances recourant à la correction automatique, tels que les questionnaires à choix multiples (QCM).
- L'ouverture des programmes à la mobilité internationale dès le 1^{er} cycle, au travers de séjours Erasmus et assimilés, aussi bien « out » que « in ».
- Un contact proche et aisé entre étudiants et personnel, administratif et enseignant, fortement impliqué dans les programmes, et largement réactif aux demandes des étudiants.
- Une culture générale de la qualité, basée sur une grande fluidité dans la communication et la chaîne de décision internes.
- Une localisation aisément accessible, au cœur de Bruxelles, capitale de la Belgique et de l'Europe.

⁵ Dans les déclinaisons multilingues, les étudiants suivent un minimum de 3 enseignements/an (4, pour la déclinaison trilingue) d'un programme en langue étrangère.

- La capacité des programmes à dispenser une formation de haute qualité qui permet aux étudiants d'envisager la poursuite de leur cursus au sein d'un large éventail de programmes de master, y compris, pour les meilleurs, parmi les plus sélectifs, à l'étranger.
- L'offre tout à fait originale en CFB d'un programme de bachelier à destination d'un public déjà inscrit dans la vie professionnelle : le programme en ScPo à horaire décalé (HD).

L'inscription des programmes POLS dans un cadre fortement multidisciplinaire, voire interdisciplinaire en « intra-POLS », est une originalité assumée de manière ouverte et cohérente. Au rang des faiblesses, les différents programmes, surtout ceux en ScPo et en Infocom, mériteraient d'être davantage articulés autour de leur(s) discipline(s) de finalité respective(s), ainsi que d'enseignants issus de, ou impliqués dans, cette/ces discipline(s). Ils gagneraient aussi à confronter davantage les étudiants aux perspectives et réalités du monde professionnel. Enfin, on relève aussi le manque d'accroches suffisamment explicites des programmes de bachelier POLS à un éventail de programmes de 2^{ème} cycle, en CFB et en dehors, auxquels ils conduisent pourtant de fait. A cet égard, le manque de relais avec le seul programme de 2^{ème} cycle initial pour lequel les Facultés sont habilitées, le master en études européennes (ci-après « master Euro »), est interpellant.

Bien que la formation à la démarche de recherche en sciences sociales soit reconnue par les experts comme un point fort des programmes, en interne, on estime, au vu des compétences affichées par les étudiants à l'issue du 1^{er} cycle, que cette formation est encore perfectible. Soit parce qu'elle n'inclut pas de dispositifs spécifiques permettant aux étudiants d'acquérir certaines compétences transversales (par ex. en matière bureautique). Soit parce qu'elle ne vérifie pas suffisamment l'acquisition *structurelle* de certains savoir-faire pratiques par les étudiants (par ex. en ce qui concerne le respect des règles formelles de présentation d'un travail scientifique ; la lecture régulière de médias d'information ; le recours systématique à des lectures scientifiques de 1^{ère} main dans la réalisation d'un travail).

L'échec en 1^{ère} année demeure problématique et ce, malgré le déploiement sans cesse croissant de moyens destinés à y remédier. Qu'il s'agisse de moyens spécifiques (monitorat, passeport pour le bac, coaching et blocus dirigé dispensés par le service pédagogique interfacultaire, etc.), ou de moyens intégrés dans les enseignements (séance de questions-réponses avant l'examen, diffusion de questionnaires d'examen des années précédentes avec leur corrigé, consultation commentée des copies d'examens...). En outre, l'échec touche davantage des étudiants issus de milieux qui ne sont pas les pourvoyeurs traditionnels d'étudiants aux FUSL (étudiants boursiers, d'origine extra-UE-15, déjà insérés dans la vie professionnelle, etc.).

La gestion d'ensemble des programmes dénote l'existence d'une réelle préoccupation pour la qualité, favorisée, comme déjà mentionné, par la fluidité de communication entre les parties concernées, et la réactivité des autorités, fonctionnant dans une chaîne de décision de faible amplitude. La démarche qualité mériterait toutefois d'être renforcée sur certains aspects : suivi des trajectoires (passées, présentes et futures) des étudiants ; mobilisation des anciens à des fins d'évaluation rétrospective des programmes des FUSL et d'information sur les programmes de 2^{ème} cycles et les débouchés professionnels, ...

Si le développement des infrastructures des Facultés (bâtiments, équipements informatiques, ressources bibliographiques...) a connu des améliorations significatives, il reste insuffisant sur certains aspects notamment le manque d'un second auditoire de plus de 400 places. Les fonds bibliographiques restent encore insuffisamment représentatifs de la discipline en ScPo et en Infocom. Le fait qu'en 3^{ème} année un nombre important d'enseignements soient communs aux offres de jour et de décalé présente des désagréments évidents, tant pour les étudiants que les enseignants.

De façon générale, l'offre des FUSL en POLS se caractérise par une ample flexibilité : grand nombre d'options, mineures et programmes supplémentaires ; grand nombre d'enseignements dispensés à des étudiants issus de plusieurs programmes d'études différents ; possibilités de programme « à la carte », grâce à la valorisation de crédits ; possibilités de séjours Erasmus et assimilés « in » et « out » ; de suivre un programme dans une version plurilingue ; de combiner entre elles ces diverses possibilités... Si cette caractéristique constitue une indéniable source d'enrichissement et d'attractivité des programmes, la gestion qui en découle se révèle souvent très lourde, en particulier pour le personnel du secrétariat de Faculté. En outre, certaines combinaisons se révèlent dans les faits peu/pas praticables, frustrant certains étudiants qui peuvent ressentir le sentiment d'avoir été quelque peu « trompés sur la marchandise ».

L'investissement des assistants dans les tâches d'enseignement se situe aujourd'hui à la limite de ce qui peut leur être demandé sans porter préjudice de façon structurelle au volet « recherche » de leur mandat, notamment la réalisation d'une thèse de doctorat. La charge de travail globale des académiques enseignants-chercheurs comprend en général un ensemble élevé d'activités non directement liées à l'enseignement et à la recherche. Pareille charge tend à les éloigner de plus en plus de leur cœur de métier qui fait en même temps l'identité propre de l'enseignement supérieur universitaire, à savoir justement l'articulation enseignement-recherche.

De façon générale, l'accroissement continu des ressources mises à la disposition des programmes POLS des FUSL, que ce soit spécifiquement (ex. le personnel du secrétariat facultaire, le nombre de charges de cours), ou à l'échelle de l'université tout entière (ex. les infrastructures), paraît toujours demeurer insuffisant pour relever, ensemble et de manière satisfaisante, les trois défis auxquels les porteurs de ces programmes sont confrontés : 1°) la massification et la diversification des publics étudiants, en ce qui concerne la mission d'enseignement ; 2°) le déploiement en parallèle d'une activité de recherche, incluant la formation doctorale, et s'appuyant désormais nécessairement sur des sources de financement contractuelle, basées sur l'appel sélectif à projets et le respect d'obligations contractuelles d'avancement dans le travail ; 3°) l'ambition des FUSL d'assumer de façon équilibrée les trois missions universitaires traditionnelles (enseignement, recherche, service à la société), notamment en participant aux multiples initiatives interuniversitaires, malgré des ressources humaines et financières plus limitées que celles des autres universités⁶.

Côté enseignement, à un moment, comme l'ont relevé les experts en ScPo, affluence et excellence ne peuvent plus se conjuguer, dès lors que les ressources restent structurellement limitées, ce qui est le cas du fait du mode de financement des universités en CFB : système à enveloppe fermée,

⁶ Ce caractère plus restreint des ressources s'explique par le fait que le périmètre des FUSL se limite aux sciences humaines et ne recouvre pas les programmes de masters initiaux, à l'exception du master Euro.

allocation déterminée selon le nombre d'étudiants finançables pondéré, les étudiants en sciences humaines valant moins dans cette pondération que les autres étudiants....

Dans ce contexte, deux échéances proches pourraient néanmoins offrir aux FUSL, et en leur sein, aux programmes POLS, des moyens d'action plus grands. Premièrement, en 2011-12, la comptabilisation enfin à 100 % de la part liée aux étudiants de 3^{ème} année dans le calcul de l'allocation de fonctionnement que la CFB alloue annuellement aux FUSL⁷. Cette marge de manœuvre financière structurellement accrue pourrait notamment servir à dégager les ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des axes du plan stratégique exposé dans la deuxième partie de ce document. Deuxièmement, en 2011-12 également si l'échéancier actuel est respecté, la fusion avec les trois autres universités de l'Académie Louvain. Pour peu qu'elle concoure à en renforcer l'originalité, l'intégration prochaine des Facultés au sein de la nouvelle UCLouvain représente pour les programmes POLS une opportunité à plus d'un titre : label bénéficiant d'une aura internationale plus grande, bénéfice de services plus spécialisés existant à l'UCL, mutualisation de ressources liées à l'enseignement, possible relocalisation aux FUSL de programmes de 2^{ème} cycle en phase avec l'offre développée dans le 1^{er}, avec mise à disposition de ressources supplémentaires, etc. Le risque à éviter est que ces bénéfices soient minorés par une organisation beaucoup plus complexe, marquée par un allongement considérable des chaînes de communication et de décision internes, et de nombreuses navettes entre le siège central à Louvain-la-Neuve et le site des FUSL.

⁷ Dans le décret « Bologne » de 2004, les dispositions relatives au financement des universités prévoyaient que les universités « incomplètes » ne bénéficieraient que de façon progressive de la part de leur allocation de fonctionnement liée à l'organisation d'une troisième année dans les programmes de 1^{er} cycle : 0 % à l'issue de la 1^{ère} année d'organisation (06-07), 25 % à l'issue de la 2^{ème} (07-08), 50 % à l'issue de la 3^{ème} (08-09), 75 % à l'issue de la 4^{ème} (09-10) et 100 % à l'issue de la 5^{ème} (10-11), soit en 2011-12.

DEUXIEME PARTIE : Plan d'action stratégique

Le plan stratégique proposé s'articule en 5 axes.

Axe 1 : Mieux assumer et tirer parti de la localisation des FUSL au cœur de Bruxelles

Bruxelles, métropole multiculturelle, multi-capitale administrative, siège d'innombrables organismes publics et privés, pourvoyeuse de 700.000 emplois et d'un cinquième du produit intérieur brut (PIB) de la Belgique, offre aux programmes des FUSL, en particulier aux POLS, un environnement particulièrement porteur, à la fois en termes de public potentiel, mais également de ressources pour l'ouverture de ces programmes sur le monde extérieur. La complexité de la construction européenne, la redéfinition d'un Etat fédéral ou la réalité urbaine d'une petite ville globale sont des questions qui sont quasi à portée de main.

Cette localisation au cœur de Bruxelles, en pleine zone d'intervention prioritaire (ZIP), telle que définie par le Fonds européen de développement régional (FEDER), pose en même temps à ces programmes le défi d'une intégration d'une plus grande diversité en leur sein, non seulement en termes d'étudiants et, surtout, de diplômés (la question de la réussite en 1^{ère} année), mais aussi en termes d'enseignements et de contenu d'enseignement (la question de l'internationalisation/la « multiculturalisation » des cours). Pour ce faire, il s'indique d'élaborer un plan d'action « diversité » couvrant à la fois un volet plus strictement « promotion de la réussite » et un volet plus largement « promotion de l'interculturalité ».

Niveau :

- Future nouvelle UCLouvain (Chantier insertion régionale/projet « Bruxelles »)
- FUSL pour les aspects généraux, en collaboration avec l'Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles (IRIB), le service du coordinateur pédagogique interfacultaire des FUSL, ainsi que le Centre d'information et d'orientation (CIO) et le Centre de didactique supérieure (CDIS) de la future nouvelle UCLouvain.
- Faculté ESPO pour ce qui la concerne.

Échéance : 2014, pour l'élaboration du plan « diversité ». Mise en œuvre progressive des différentes actions envisagées.

Actions envisagées :

- Veiller à continuer à tirer parti pour les deux dispositifs d'ouverture aux mondes extérieurs (le séminaire d'actualité, en 2^{ème} année, et les ateliers, en 3^{ème}) de la réalité bruxelloise et des multiples activités qui y sont organisées.
- Réactiver le volet « POLS » du dispositif des Lieux et Métiers d'ESPO, afin de permettre une première familiarisation des étudiants aux mondes professionnels auxquels les destine de façon privilégiée leur programme, en prenant appui sur le tissu professionnel bruxellois.

- Connecter les FUSL au réseau des universités confrontées à la même diversification de leurs publics dans d'autres grandes villes.
- Etablir des partenariats privilégiés avec des écoles secondaires pourvoyeuses d'étudiants insuffisamment familiarisés avec les codes et méthodes du travail universitaire.
- Intensifier, dans le cadre de la nouvelle UCLouvain, les dispositifs du type « Passeport pour le bac » facilitant la transition entre la fin du secondaire et l'université dans un spectre plus large d'écoles bruxelloises.
- Prévoir dans le cadre des programmes, en 1^{ère} année, un suivi organisé du diagnostic posé au début de l'année dans le cadre du dispositif « Passeport pour le bac ».
- Mieux connaître la trajectoire passée des nouveaux étudiants afin de mieux adapter notre fonctionnement (en ce compris les dispositifs spécifiques d'aide à la réussite) et notre communication à la diversité grandissante des publics de nos programmes.
- Lancer une enquête spécifique sur les causes de l'échec en 1^{ère} année dans les différents programmes de bachelier de l'horaire de jour, en particulier en POLS, comme il en existe à propos des programmes de bachelier à horaire décalé (HD).
- Réfléchir au lien entre l'usage de techniques d'information et communication et l'amélioration des modes d'apprentissage des savoirs dans le cadre des enseignements.
- Assurer une diversification socioculturelle suffisante du personnel impliqué dans les programmes, y compris parmi les enseignants-chercheurs, en particulier les femmes et les personnes d'origine étrangère.
- Systématiser l'ouverture des enseignements aux différentes régions géopolitiques et univers culturels et religieux (cfr. le souci d'exemplifier à partir de cas relevant aussi de ces contextes).
- Diversifier encore davantage sur le plan socioculturel l'offre de séjours Erasmus ou assimilés des programmes POLS.
- Mieux « exploiter » la présence des étudiants en séjour Erasmus ou assimilés « in ». Remettre par exemple systématiquement à chaque enseignant concerné, au début du cours, une liste des étudiants « in » inscrits au cours, avec indication de leur université et programme d'origine.
- Aider les enseignants des programmes ordinaires à développer leurs compétences linguistiques en anglais et en néerlandais, afin qu'il soit davantage fait état dans leurs enseignements des publications dans ces langues et, subsidiairement, qu'ils puissent dialoguer avec les collègues néerlandophones et anglophones des déclinaisons multilingues des programmes.
- Déployer et affiner la qualité d'une offre de formation destinée à un public déjà inséré dans la vie professionnelle (voir axe 2).

Axe 2 : Continuer à investir dans la formation de personnes déjà insérées sur le marché du travail

Chacun s'accorde à saluer l'offre, unique en CFB, à destination d'un public déjà inséré dans la vie professionnelle, d'un véritable programme de bachelier en ScPo, organisé à horaire décalé (HD), dans un volume horaire réduit. La formule suscite un attrait sans cesse croissant : plus de 60 inscrits en 1^{ère} année, pour cette année académique. En revanche, le taux de réussite en 1^{ère} reste très faible (environ 25 %) et l'acquisition de certaines compétences (en langue notamment) freine la progression de certains étudiants dans le cursus, quand elle n'entraîne pas le renoncement pur et simple. Par ailleurs, la grande expérience d'un enseignement de niveau universitaire pour adulte liée à l'organisation, depuis 20 ans, du programme de bachelier en ScPo à HD, devrait pousser la nouvelle UCLouvain à développer aux FUSL d'autres offres de formation universitaire pour adulte dans le domaine des POLS, sous réserve, bien entendu, que ces offres soient susceptibles de générer les moyens financiers nécessaires à leur bon fonctionnement et qu'elles n'empiètent pas sur le volet « recherche » des charges des enseignants-chercheurs, académiques et assistants.

Niveau :

- FUSL et Faculté ESPO, pour les aspects touchant à la réforme des programmes et aux dispositifs d'aide à la réussite.

- Future nouvelle UCLouvain, pour le développement de l'offre et des pistes de mutualisation des ressources avec les autres programmes de formation universitaire pour adulte proposés dans l'université fusionnée.

Échéance : 2011-12, pour la mise en oeuvre d'un premier train de réforme du programme de bachelier en ScPo (voir aussi axe 3) et mise en oeuvre progressive pour les autres actions envisagées.

Actions envisagées :

- Elargir au programme de bachelier en ScPo à HD la portée de certains dispositifs d'aide à la réussite en vigueur pour les programmes de bachelier de l'horaire de jour :
 - Création de cours d'été à HD (en particulier, en méthodes de travail universitaire). A défaut : promotion des cours d'été actuels, organisés en journée, auprès des étudiants souhaitant s'inscrire en 1^{ère} année du programme de bachelier en ScPo à HD.
 - Administration du dispositif « Passeport pour le bac » en 1^{ère} année du programme de bachelier en ScPo à HD, et organisation d'un suivi équivalent à celui proposé pour les programmes POLS en jour (voir axe 1).
 - Organisation de blocs dirigés en 1^{ère} année du programme en ScPo à HD.
- Trouver des solutions structurelles aux principales sources récurrentes d'abandon, échec ou retard dans la progression dans le cursus:
 - Assurer au 1^{er} quadrimestre de la 1^{ère} année une formation juridique suffisante et adaptée pour préparer correctement les étudiants à la suite de leur formation juridique qui est commune avec les étudiants du programme de bachelier en droit à HD.
 - Examiner l'intérêt, pour la formation en anglais à HD, de remplacer l'objectif de l'acquisition de compétences identiques pour tous les étudiants, par une différenciation des exigences selon les niveaux très hétérogènes de départ, si nécessaire, en externalisant la formation auprès d'un opérateur spécialisé, tel que l'Institut libre Marie Haps (Haute Ecole Léonard De Vinci), avec lequel les FUSL ont conclu un accord de coopération.
 - Réduire la charge présentielle hebdomadaire, de telle sorte de créer au sein de l'horaire de cours des plages explicitement libérées pour le travail personnel requis par les dispositifs impliquants. Ceci vaut particulièrement en 1^{ère} année, où il faut viser à rapprocher la charge présentielle hebdomadaire (14 h 30 au 1^{er} quadrimestre, 15 h au second) de la celle prévalant en 2^{ème} et en 3^{ème} (respectivement, 13 h et 13 h 30).
 - Continuer à réduire le nombre d'enseignements communs aux programmes de jour et d'HD, en commençant par ceux dans lesquels les étudiants d'HD sont les plus minoritaires, afin de généraliser dans le programme en ScPo à HD la mise en oeuvre d'une pédagogie adaptée au public adulte.
- Promouvoir une coordination de l'offre de formations universitaires pour adultes produite à l'échelle de la nouvelle UCLouvain, afin d'accroître leur complémentarité et de dégager des marges d'action nouvelles, consécutives à une certaine mutualisation des ressources. Dans ce cadre :
 - Affecter prioritairement les ressources nouvelles éventuelles à un renforcement de l'encadrement pédagogique du programme en ScPo à HD des FUSL, par exemple, par la mise à disposition d'un conseiller à la formation.
 - Réfléchir à la pertinence de doter les FUSL de l'habilitation et des ressources nécessaires pour organiser en leur sein un programme de master initial en ScPo à HD, ainsi que le souhaite la grande majorité des cohortes de bacheliers en ScPo à HD des FUSL.
 - Réfléchir à l'organisation de modules de formations continuées pour adultes dans le domaine des POLS, en particulier à partir des activités développées par les unités de recherche des FUSL.

Axe 3 : Valoriser ce qui fait l'originalité et la force des programmes en assurant une meilleure formation et affiliation disciplinaires

Les programmes POLS des FUSL se caractérisent par des traits originaux qui font aussi largement leur force : une assise multidisciplinaire large ; de nombreux enseignements et dispositifs intra-POLS tout au long du programme ; une formation linguistique poussée et qui peut l'être davantage encore par

le biais des déclinaisons multilingues des programmes ; une formation importante à la démarche et aux méthodes de recherche en sciences sociales, en ce compris la lecture intelligente de textes scientifiques ; des dispositifs d'enseignement impliquants, en petits groupes, dès la 1^{ère} année ; deux dispositifs qui confrontent directement les étudiants aux mondes extérieurs (le séminaire d'actualité en 2^{ème}, et les ateliers, en 3^{ème}). Le pari consiste à conserver, voire à renforcer, ces éléments qui donnent à ces programmes un cachet propre aux FUSL, tout en assurant une meilleure prise en compte dans ces programmes de leurs disciplines de finalité, en priorité en ScPo, où certains manques sont importants. Le défi concerne aussi les déclinaisons multilingues des programmes, constituées de nombreux enseignements communs à de multiples programmes.

Niveau : FUSL et Faculté ESPO.

Échéance : 2011-12 pour l'élaboration d'un plan de réforme des programmes POLS et la mise en oeuvre d'un premier train de réforme. Mise en oeuvre progressive pour les autres actions envisagées.

Actions envisagées :

- Maintenir voire renforcer la place des dispositifs impliquants dans le programme, et continuer à veiller au respect de la norme maximale de 25 étudiants par groupe.
- Généraliser dans les ateliers, en 3^{ème} année, le recours pour une partie de la note à l'évaluation des productions finales des étudiants par un jury composé de praticiens, garantissant la pertinence sociale de celles-ci.
- Routiniser le recours par les étudiants, dans leur démarche de recherche, à la lecture de textes scientifiques, sous format papier ou électronique.
- S'assurer d'une connaissance minimale de l'actualité du monde contemporain de la part des étudiants, en les incitant à la lecture régulière de médias d'information générale. Réfléchir à l'opportunité que le séminaire d'actualité, en 2^{ème} année, introduise davantage à une lecture critique du rendu de l'actualité immédiate dans les médias, et donc oblige à la prise de connaissance par les étudiants de cette actualité et de sa couverture médiatique.
- Renforcer la vérification d'une appropriation structurelle de la part des étudiants des règles formelles de présentation écrite et orale d'une analyse scientifique, en particulier l'interdiction du plagiat (au sens où il est défini dans le code de déontologie en vigueur dans la Faculté). A l'issue de la 2^{ème} année, le respect de ces règles devrait constituer une condition de recevabilité des prestations orales ou écrites des étudiants.
- S'assurer d'une maîtrise minimale de la part des étudiants des outils informatiques et bureautiques désormais couramment utilisés dans le travail scientifique comme dans le monde professionnel. Il faudrait par exemple davantage veiller à ce chaque étudiant ait bien acquis en cours de cycle quelques compétences informatiques de base telles que savoir utiliser les fonctions de base : d'un navigateur internet, d'un logiciel de traitement de texte (y compris feuille de style, insertion d'images et table des matières automatique), d'un tableur, d'un logiciel de présentation assistée par ordinateur.
- Maintenir dans chaque année d'études des enseignements communs aux étudiants des trois programmes POLS de l'horaire de jour. Notamment : 1^{ère} année commune⁸ ; séminaire d'actualité (en 2^{ème}) et ateliers (en 3^{ème}) ouverts à des travaux de groupe non segmentés par programmes d'études.
- Faire porter encore davantage les dispositifs d'enseignement « transversaux » (linguistiques, méthodologiques...) sur des objets qui présentent un intérêt direct pour les différents programmes d'études dans lesquels ils figurent.
- Rebaptiser la Faculté ESPO en Faculté des sciences économiques, sociales, politiques *et de communication* (« ESPOC »), afin d'inclure explicitement dans l'appellation facultaire les études en Infocom (voir note 3).
- Repérer, à très court terme, pour chaque programme les manques par rapport aux standards internationaux relatifs aux premiers cycles équivalents, voir quels manques pourraient être couverts dans des enseignements existants et quels manques nécessiteraient la création d'enseignements spécifiques.
- En particulier pour les programmes en ScPo et en Infocom, mieux séquencer les enseignements de la/des discipline(s) de finalité de chacun des programmes, de telle façon qu'il y ait une progression beaucoup plus continue dans l'acquisition des connaissances de base qui font la spécificité de ces programmes. Dans ce

⁸ Cette hypothèse présenterait l'avantage de continuer à permettre des réorientations sans frais entre programmes POLS à l'issue de la 1^{ère} année et de pallier l'absence actuelle d'habilitation des FUSL pour organiser, à l'instar de la plupart des autres universités de la CFB, un programme de bachelier en sciences humaines et sociales.

cadre, proposer au moins un enseignement en lien direct avec chaque programme POLS à chaque quadrimestre de la 1^{ère} année.

- Mieux articuler les déclinaisons multilingues des programmes sur la cohérence des programmes ordinaires, et si possible, offrir davantage d'enseignements en langue étrangère portant sur des matières « POLS ».
- Réduire fortement l'offre d'enseignements à option et de mineures, en veillant toutefois à faire bénéficier les programmes de la mineure en études européennes en voie de création à l'IEE (Institut d'études européennes des FUSL), afin de stimuler le passage de bacheliers POLS dans l'unique programme de deuxième cycle initial organisé aux FUSL (voir axe 4).

Axe 4 : Continuer à préparer les futurs bacheliers POLS à un vaste éventail de programmes de 2^{ème} cycle, y compris le master Euro organisé par les FUSL et l'UCL

Les FUSL n'étant pas habilitées à organiser des programmes de deuxième cycle initial, à l'exception récente du master Euro, leurs programmes de bachelier POLS ont été conçus de manière à préparer au mieux leurs étudiants à une large palette de masters, en CFB comme en dehors. Depuis de nombreuses années, et plus particulièrement depuis la réforme de Bologne, un nombre croissant d'étudiants sollicite des informations sur les différents masters qui leur sont accessibles en CFB et en dehors. Or, la « foire aux masters » qui est organisée chaque année aux FUSL porte désormais exclusivement sur les masters de la nouvelle UCLouvain. Pourtant, un grand nombre de bacheliers POLS se dirige effectivement vers d'autres masters, proposés en CFB (à l'ULB, en particulier), et parfois même en dehors (à la KULeuven, la LSE, Sciences Po-Paris, Maastricht, etc.). En revanche, le nombre de bacheliers POLS qui s'inscrit dans le master Euro coorganisé par les FUSL et l'UCL reste très limité (2-3 étudiants chaque année). Il est probable que l'une des raisons repose dans le fait que la première année se déroule entièrement à l'UCL, encourageant dès lors les bacheliers POLS des FUSL qui veulent suivre un master Euro tout en résidant à Bruxelles à s'inscrire au master Euro de l'ULB. Pourtant, le master Euro coorganisé par les FUSL et l'UCL constitue une belle opportunité pour les bacheliers POLS des FUSL de trouver un prolongement cohérent à leur trajectoire de formation au sein des FUSL, et ce, dans un environnement porteur, vu la localisation des institutions européennes à Bruxelles. Pour saisir cette opportunité, il y aurait lieu de mieux connecter le master Euro avec les programmes POLS.

Niveau : FUSL, Faculté, ESPO et IEE, avec l'appui du Centre d'information et d'orientation (CIO) de la future nouvelle UCLouvain.

Échéance : Mise en œuvre progressive, hormis pour ce qui touche à la réforme des programmes POLS (2011-12).

Actions envisagées :

- Proposer aux futurs bacheliers POLS des FUSL des moments ou des lieux d'information générale sur l'éventail de masters qui s'offrent à eux dans l'espace Bologne. A cette fin :
 - Tenir un cadastre de la qualité, des connaissances pré-requises et des procédures d'accès aux principaux masters auxquels peuvent accéder les bacheliers POLS en CFB et en dehors.
 - Veiller à mobiliser les anciens pour qu'ils rapportent l'évaluation de leurs expériences dans le deuxième cycle, notamment lors de soirées d'information des étudiants (voir aussi axe 6).
- Créer les conditions pour que le master Euro coorganisé par les FUSL et l'UCL soit considéré comme une option attractive pour les futurs bacheliers POLS des FUSL :
 - Dans les programmes de bachelier POLS :

- Veiller à proposer de façon systématique des thématiques européennes dans les dispositifs impliquants comme le séminaire d'actualité et les ateliers.
- Inscrire en 3^{ème} année dans le programme de bachelier en ScPo/jour un enseignement obligatoire qui serve d'accroche au master Euro et serait dispensé par un enseignant « porteur » de ce master.
- Ouvrir la possibilité de regrouper les cours à option dans le cadre d'une mineure en études européennes en voie de création par l'IEE des FUSL, inspiré par le succès de la mineure homologuée créée à l'UCL.
- Assurer une information spécifique sur le master Euro en 3^{ème} année des programmes de bachelier POLS.
- Dans le programme de master Euro :
 - Encourager la localisation de certains enseignements à Bruxelles dès la 1^{ère} année.
 - Veiller à accorder des dispenses aux étudiants ayant déjà suivi dans le programme de bachelier des enseignements équivalents aux enseignements de base proposés dans le master, et leur proposer à la place des enseignements plus spécialisés ou la réalisation de stages de recherche ou de travaux personnels encadrés.

Axe 5 : Soutenir la culture « qualité »

Le fonctionnement des programmes POLS des FUSL dénote, dans l'ensemble, « au quotidien », une vraie attention à la qualité de la part de ceux qui en sont parties prenantes, en particulier, les autorités facultaires. Cette attention opère au travers d'un ensemble de dispositifs pour partie structurels (conseils d'évaluation de programme, évaluation individualisée des enseignements par les étudiants...) et pour partie conjoncturels (procédures d'évaluation globale similaire à celle dans le cadre de laquelle s'inscrit le présent plan de suivi, enquêtes ponctuelles sur les pratiques d'autres universités en termes d'évaluation des enseignements par les étudiants, de nombre moyen d'enseignements par année ou de normes de comptabilisation des crédits ECTS...). La création d'un service d'étude au sein du rectorat et la désignation récente en son sein d'un référent « qualité », ainsi que le développement du service du coordinateur pédagogique interfacultaire contribuent à institutionnaliser cette culture « qualité ». Pour que la démarche « qualité » soit plus structurante encore dans le fonctionnement des programmes, elle mériterait d'être davantage soutenue. Ce soutien ne peut toutefois être pensé de manière exclusive, sans soutien analogue pour les deux autres missions de l'université (la recherche et le service à la société). Il ne doit pas non plus aboutir au déploiement d'une démarche trop lourde, en termes de récolte et de traitement des données, ni indexée sur les résultats des seuls dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Niveau :

- Future nouvelle UCLouvain (nouvelle cellule « évaluation »).
- Service d'études du rectorat des FUSL, service du coordinateur pédagogique interfacultaire.
- Faculté ESPO, pour ce qui la concerne.

Échéance : 2015, pour la mise en œuvre globale de l'ensemble des actions envisagées.

Actions envisagées :

- Développer la culture "qualité" :
 - Garantir que les descriptifs de cours soient, pour chaque enseignement, disponibles en début d'année sur le site web des Facultés et, le cas échéant, sur le site web du cours. Veiller à ce que les objectifs en termes d'acquisition des connaissances et des compétences à l'issue d'un enseignement y soient clairement explicités, de même que la manière dont l'évaluation s'effectue (type de questions d'examen, répartition des points de la note, etc.) et la façon dont elle entend vérifier la mesure dans laquelle les objectifs précités ont été atteints. Faire préciser dans les descriptifs de cours le contenu et la valeur horaire des charges de travail recouvertes par les crédits ECTS dévolus à un enseignement.

- A l'instar de ce qui est pratiqué dans la Faculté ESPOC de l'UCL, expliciter les objectifs en termes d'acquisition des connaissances et des compétences à l'issue de l'ensemble du 1er cycle d'un programme d'études, ainsi que de chacune de ses années d'études, et assurer une communication régulière de ces informations auprès des étudiants de ce programme.
- Veiller à organiser conjonctuellement une prise d'avis des étudiants au sujet des méthodes d'évaluation des connaissances et compétences qui sont utilisées dans les enseignements.
- Assurer un suivi des trajectoires (passées, présentes et futures) des étudiants actuels et anciens (voir axe 1).
- Veiller à organiser une prise d'avis régulière des anciens à des fins d'évaluation rétrospective des programmes des FUSL (et aussi à des fins d'information sur les programmes de 2^{ème} cycles et les débouchés professionnels, voir axe 4).
- Examiner l'opportunité d'abandonner, à l'instar d'autres universités de la CFB, le principe de la titularisation à durée illimitée (sauf démission) d'un enseignant sur un enseignement, cette pratique pouvant empêcher la réalisation d'ajustements de programme jugés nécessaires dans le cadre de la gestion "qualité".
- Formaliser la culture "qualité" :
 - Relier de façon explicite les différents dispositifs qui participent à la culture "qualité" aux FUSL et dans la Faculté ESPO.
 - Réunir les responsables des différents dispositifs participant à la démarche "qualité" au sein d'un organe de suivi de la qualité.
 - Assurer un suivi d'indicateurs jugés utiles pour le pilotage de la qualité des programmes, incluant le suivi de la trajectoire passée, actuelle et future des étudiants et anciens étudiants (voir axe ci-dessous et axe 1).
 - Publiciser l'existence de ce système "qualité" (notamment sur le site web des Facultés, dans les vademecum ad hoc, etc.)
 - Inscrire régulièrement à l'ordre du jour des séances du conseil de Faculté un point "gestion de la qualité".
 - Veiller à ce qu'un feed-back systématique des informations récoltées au travers des dispositifs d'évaluation par les étudiants soit effectivement organisé au sein du conseil de Faculté.

TROISIEME PARTIE : Conditions de réalisation

Pour la plupart, la réalisation des axes qui structurent le plan stratégique nécessite que soit réuni un certain nombre de conditions, et en particulier l'octroi de moyens supplémentaires. Cette dernière partie du plan de suivi traite spécifiquement de cette question, en abordant les moyens humains, d'abord, matériels, ensuite.

Condition 1 : Mieux ajuster les ressources humaines aux ambitions

La question des moyens humains est cruciale, dès lors qu'il a été reconnu par toutes les parties intervenantes dans le processus d'évaluation que l'investissement des différentes catégories du personnel a atteint aujourd'hui un point-limite. Or, du fait des règles de financement des études universitaires qui prévalent en CFB (système à enveloppe fermée, évoluant selon le nombre d'inscrits), il est malaisé de déterminer précisément de quelles marges de manœuvre financières les FUSL disposeront à l'avenir (voir note 7). En outre, à ce stade, on ignore encore les effets bénéfiques liés à la mutualisation de ressources qui découlera de la fusion dans la nouvelle UCLouvain, que ce soit de façon générale, ou dans le domaine particulier des POLS.

Malgré cela, au sein des FUSL, il devrait être possible d'objectiver, d'une part, l'ampleur des marges financières nouvelles, découlant de l'augmentation constante des effectifs étudiants depuis l'entrée en vigueur de la réforme de Bologne, ainsi que de la comptabilisation désormais à 100 %, à partir de l'année académique 2011-2012 de la part de l'allocation annuelle de fonctionnement de la CFB liée aux étudiants inscrits en 3^{ème} année, et de l'autre, l'ampleur des besoins respectifs des différents programmes d'études qui y sont organisés, en ce compris les services d'appui et de gestion. Les critères de distribution adéquate de moyens financiers au bénéfice des programmes devraient tenir compte tant de l'évolution de l'affluence étudiante d'un programme, que de la place occupée par certaines disciplines dans l'ensemble des Facultés et de choix stratégiques posés en faveur de leur développement tant en matière d'enseignement que de recherche⁹. Compte tenu de ces éléments, il devrait être possible de formuler, à court terme, une proposition précise quant à la nature et au volume de ressources humaines nouvelles qui pourraient être affectées aux programmes POLS (voir aussi l'axe 3).

Niveau : Faculté ESPO + FUSL + Future nouvelle UCLouvain.

Échéance : 2011-12 (succession d'un académique à temps plein en POLS), pour l'élaboration d'un plan précis en ce qui concerne les charges académiques POLS (voir aussi axe 3).

⁹ Si l'allocation annuelle de fonctionnement accordée par la CFB à une université est uniquement fonction du nombre d'étudiants inscrits dans cette université, elle sert aussi à financer les activités de recherche qui constituent normalement la moitié de la charge des enseignants-chercheurs, académiques ou assistants.

1. Faciliter la gestion des programmes

Actions envisagées :

- Rationaliser les nombreuses possibilités de déclinaison spécifique de l'offre des programmes POLS, de façon à alléger leur gestion et améliorer leur cohérence : réduire la palette des cours à option et des mineures (à l'exception de la mineure en études européennes, voir axe 4), réduire la palette des combinaisons possibles entre les différentes déclinaisons spécifiques d'un programme, réduire le nombre d'enseignements de 3^{ème} année dispensés à des auditoires comprenant des étudiants issus d'autres programmes que les POLS.
- Continuer à renforcer en personnel administratif qualifié les nombreux services de gestion des programmes et de soutien à la qualité : service d'études du rectorat, service du coordinateur pédagogique interfacultaire, secrétariat facultaire, service interfacultaire de gestion des échanges Erasmus et assimilés, etc.

2. Continuer à accroître les ressources en personnels académique et scientifique

Actions envisagées :

- Continuer à accroître le personnel scientifique non définitif et les lecteurs de langue, en fonction de l'augmentation des effectifs des programmes, en veillant à ne pas dépasser la norme de 25 étudiants par groupe dans les dispositifs impliquants.
- Investir de façon privilégiée dans un accroissement du nombre d'académiques enseignants-chercheurs à temps plein, de telle sorte à distribuer plus équitablement les tâches et responsabilités institutionnelles liées au bon fonctionnement des programmes POLS. A cette fin :
 - Pour les ressources spécifiques en ScPo : transformer le plus rapidement possible le cinquième temps actuel académique enseignant-chercheur en sciences politiques, spécialisé dans l'étude de la dimension internationale des phénomènes politiques, en un mandat à temps plein. Raisons :
 - Seul programme à se décliner en deux offres (jour et décalé), le programme de bachelier en ScPo est le plus suivi de la Faculté ESPO, attirant un nombre sans cesse croissant d'étudiants en 1ère année (200 inscrits au cours de la présente année académique).
 - Volonté d'accroître la dimension internationale dans les programmes POLS (voir axe 1).
 - Articulation renforcée avec le master Euro coorganisé par les FUSL et l'UCL, ainsi qu'avec une série de masters en relations internationales vers lesquels se dirige une majorité des bacheliers en ScPo des FUSL (voir axe 4)¹⁰.
 - Renforcement du pôle de recherche en science politique organisé depuis 2001 autour du Centre de recherche en science politique (CReSPo) des FUSL, dont une part significative des activités s'inscrit dans le domaine des études européennes et des relations internationales.
 - Pour les ressources spécifiques en SocioAnthropo : maintenir le nombre d'académiques enseignants-chercheurs en SocioAnthropo à leur niveau actuel. Raisons :
 - La sociologie constitue une discipline de base des sciences sociales contemporaines qui fait l'objet d'enseignements dans les trois Facultés. Son cursus fournit en outre de solides bases pour l'enseignement des méthodes de recherche en sciences sociales qui figure dans de nombreux programmes des Facultés.
 - Même si les effectifs étudiants en SocioAnthropo demeurent dans des proportions restreintes par rapport aux programmes en ScPo et en Infocom (34 inscrits en 1^{ère}, pour cette année académique, par exemple), ils n'en ont pas moins triplé en 10 ans. En outre, leur évolution montre un gain de parts de marché des étudiants de 1er cycle en SocioAnthropo en CFB.
 - Le programme en SocioAnthropo représente surtout une offre d'excellence, distinguée par le comité des experts en SocioAnthropo qui a eu pour le programme des FUSL des propos extrêmement laudatifs.
 - Les étudiants en SocioAnthropo présentent eux-mêmes un profil particulier d'excellence : taux de réussite en 1ère année structurellement plus élevé que celui des autres programmes POLS, nombre de doctorants, également proportionnellement plus élevé, etc.
 - Le Centre d'études sociologiques (CES) est un des centres de recherche les plus anciens, les plus réputés et les plus performants des FUSL. Ses synergies, notamment avec le CReSPo, ainsi qu'avec les trois instituts de recherche actuels des FUSL sont nombreuses.
 - Pour les ressources spécifiques en Infocom :

¹⁰ En CFB, 70 % des étudiants inscrits à un master dans le domaine des sciences politiques, le sont à un master en relations internationales ou en études européennes.

- Accroissement du personnel académique à moyen terme si la tendance à une augmentation significative des effectifs au cours de ces dernières années (par exemple, plus de 130 inscrits en 1^{ère} année, pour l'année académique 2010-2011) se confirme dans les prochaines années. Raisons :
 - Les FUSL viennent déjà de procéder à une série d'engagements spécifiques substantiels en Infocom : un 1^{er} académique à temps plein (2007-08), une 1^{ère} assistante à temps plein (2009-2010), ainsi que plusieurs chargés de cours académiques payés à l'heure (APH).
- Dans l'immédiat :
 - Canaliser davantage les ressources académiques (et scientifiques) internes en Infocom :
 - En concentrant, autant que faire se peut, les charges de cours en Infocom sur quelques enseignants, afin de renforcer l'ancrage institutionnel des enseignants en Infocom.
 - En concentrant les énergies académiques (et scientifiques) en Infocom sur un nombre limité d'axes de recherche, étroitement articulés aux thématiques de recherche centrales en POLS (la recherche sur Bruxelles, les études européennes) et/ou susceptibles de nourrir des collaborations dans le cadre de la future UCLouvain ou avec l'IHECS.
 - Veiller à recruter pour les cours en Infocom des enseignants qui présentent effectivement un profil spécifiquement Infocom (doctorat en InfoCom, part substantielle des recherches en Infocom...).
 - Répartir équitablement les responsabilités institutionnelles à l'échelle des POLS, entre les académiques enseignants-chercheurs, dès lors que les ressources humaines spécifiques sont déséquilibrées entre les trois programmes.
 - S'appuyer sur les collaborations dans le cadre de la future nouvelle UCLouvain, et avec l'institut des hautes études des communications sociales (IHECS - Haute Ecole Galilée) localisé à Bruxelles, afin de mutualiser les ressources et d'accroître la représentation de l'Infocom au sein des FUSL.
 - Assurer une meilleure information sur les études universitaires en Infocom, afin de limiter l'augmentation des effectifs due à une méconnaissance de ce programme, en particulier ses différences avec l'enseignement en communication dans les Hautes écoles.

3. Préserver l'essence du métier d'enseignant-chercheur

Actions envisagées :

- Il s'agit ici de veiller à conserver dans des limites raisonnables l'exercice par les enseignants-chercheurs, académiques et assistants, de tâches non directement liées à l'enseignement et à la recherche :
 - Pour les assistants :
 - Prendre dûment en compte dans la partie de leur charge qui est dévolue aux tâches pédagogiques les tâches "annexes" qui leur sont demandées : permanences, surveillances d'examen, corrections d'examen, participation à des séances d'information sur les programmes, participation aux organes de gestion interne, etc. L'objectif est de garantir véritablement l'immunisation d'au moins la moitié de leur mandat pour leurs activités de recherche, en particulier la réalisation d'une thèse de doctorat.
 - Examiner la pertinence qu'il y aurait à revenir, pour le calcul du volet "pédagogique" de leur mandat, à une pondération du nombre d'heures face étudiants en fonction de la diversité de leur charge pédagogique (les prestations dans deux dispositifs différents valant plus que l'encadrement de deux groupes d'un même dispositif), et de la nature différente des prestations exigées (accorder une valeur plus élevée aux prestations pour lesquelles l'assistant est chargé d'enseignement plutôt que chargé d'exercice; tenir compte de l'ampleur variable des connaissances que doivent mobiliser les étudiants dans le cadre des différents dispositifs ; de la charge globale de correction des différentes prestations des étudiants dans un séminaire, etc...).
 - Pour les académiques :
 - Examiner la pertinence d'établir et tenir à jour, au niveau central et facultaire, un cadastre général de toutes les tâches et responsabilités qui doivent être obligatoirement remplies pour le bon fonctionnement de l'université et de la Faculté, avec à chaque fois une évaluation horaire.
 - Veiller à répartir équitablement les différentes charges non directement liées à l'enseignement et à la recherche entre les académiques.
 - Veiller à assurer une décharge en termes de charges d'enseignement pour les fonctions les plus lourdes liées à la gestion de (la qualité de) l'enseignement et de la recherche.

Condition 2 : Améliorer la vie étudiante sur le « campus » des FUSL

Les infrastructures des FUSL ont certes été rénovées, modernisées et développées, il n'en reste pas moins qu'il demeure une série d'améliorations dont la réalisation pourrait rendre la vie des étudiants - et du personnel - aux FUSL plus agréable et renforcer l'attractivité des programmes.

Niveau : FUSL (dont conseil des bibliothèques) + Future nouvelle UCLouvain (chantier « insertion régionale »/projet « Bruxelles »).

Échéance : 2015.

Actions envisagées :

Rechercher une solution permettant la mise à disposition d'un moins un auditoire supplémentaire de grande taille (plus de 400 places), notamment pour faciliter l'organisation des examens écrits.

Corriger l'aménagement du rez-de-chaussée du nouveau bâtiment du 119, rue du Marais, pour en faire un trait d'union entre les implantations « Marais » et « Botanique », ainsi que pour offrir un espace d'accueil ouvert sur l'extérieur.

Améliorer le fonctionnement du service de reprographie et relocaliser son service de vente.

Veiller à déployer les FUSL comme lieu permanent de vie et animation universitaires, notamment en assurant un meilleur rayonnement dans leur environnement immédiat et en profitant des opportunités offertes par la reconversion planifiée de la Cité administrative de l'Etat toute proche.

Pallier les lacunes dans les fonds bibliographiques de la bibliothèque dans le domaine des sciences politiques et, surtout, des sciences de l'information et la communication.



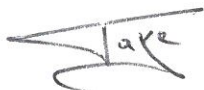
Jean-Paul LAMBERT,
Recteur des FUSL



Bertrand HAMAIDE,
Doyen de la Faculté ESPO



Geoffroy PATRIARCHE,
Coordinateur évaluation en
information et communication



Olivier PAYE,
Coordinateur évaluation
en sciences politiques



Jean-Pierre DELCHAMBRE,
Coordinateur évaluation
en sociologie-anthropologie

Plan de suivi des évaluations des programmes en études européennes (IEE-UCL et IEE-FUSL)

Préambule

Le présent plan de suivi concerne, de façon intégrée, les programmes en études européennes relevant des domaines de compétence de l'Institut d'études européennes de l'Université catholique de Louvain (IEE-UCL) et de l'Institut d'études européennes des Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles (IEE-FUSL). Le choix d'un plan de suivi intégré pour ces programmes se justifie par le fait que lesdits programmes font l'objet d'une organisation conjointe par les deux Instituts, et qu'ils ont déjà fait l'objet d'une évaluation interne et externe intégrée dans le cadre du processus piloté par l'AEQES.

Le plan de suivi se réfère au rapport d'auto-évaluation interne des programmes en études européennes, fruit d'un travail piloté par une commission d'évaluation commune IEE-UCL/IEE-FUSL, et repris à l'identique dans les rapports d'auto-évaluation des programmes de science politique de l'UCL et des FUSL. Il rencontre également les remarques et critiques adressées aux programmes qui figurent dans les rapports d'évaluation externe pour les programmes de science politique de ces deux universités.

Le document a été rédigé dans un contexte d'incertitude concernant le processus de fusion des quatre universités catholiques de la Communauté française de Belgique (CFB) au sein d'une nouvelle UCLouvain. Prévue pour la rentrée académique 2011-12 lors de la rédaction des premières versions du plan de suivi, ce processus de fusion a depuis été interrompu suite au rejet du projet par l'Assemblée générale d'une des universités partenaires. Toutefois, un nouveau vote relatif à la fusion des quatre universités pourrait être opéré dans les prochaines semaines, si bien qu'il est permis de rester optimistes quant à la fusion rapide des deux Instituts d'études européennes.

PREMIERE PARTIE : AFFOR

Les programmes des deux Masters en études européennes organisés conjointement par l'UCL et les FUSL comptaient en 2010-2011 plus de 160 inscrits. La mineure en études européennes organisée par l'UCL est par ailleurs la mineure la plus fréquemment choisie à l'UCL. Elle concerne plus de 350 étudiants. Ces programmes connaissent un accroissement régulier des effectifs étudiants. Ils peuvent de ce point de vue être considérés comme attractifs.

De l'avis général, leurs forces principales reposent sur les éléments suivants :

- L'ambition rencontrée de faire fonctionner une filière co-organisée par l'UCL et les FUSL et profitant des avantages propres à chacune de ces deux institutions ;
- Le positionnement interdisciplinaire du programme et la cohérence des programmes de cours ;
- L'articulation d'enseignements généraux et d'enseignements plus concrets ou spécialisés, confiés à des experts ou praticiens de très haut niveau (par exemple les cours « Information et documentation européenne », « Budget et accès aux financements européens » et « Sécurité et défense européennes ») ;
- La qualité de l'encadrement, tant d'un point de vue quantitatif (ratio étudiants/enseignants) que qualitatif ;
- La qualité des ressources documentaires, notamment liée à la présence sur chaque site d'un Centre de documentation spécialisé bénéficiant du label « Centre de documentation européenne » (CDE) délivré par la Commission européenne ;
- Le soutien institutionnel important dont bénéficient les programmes en études européennes, se traduisant par l'engagement récent de plusieurs académiques tant aux FUSL qu'à l'UCL, mais également par l'aménagement de nouveaux locaux aux FUSL ;
- Des échanges Erasmus de qualité et en progression sensible.

DEUXIEME PARTIE : Plan d'action stratégique

Le plan d'action stratégique intègre l'ensemble des points d'amélioration détectés par les experts ainsi que les recommandations formulées par ces derniers. Il s'appuie par ailleurs sur les résultats du processus d'auto-évaluation réalisé au sein des deux Instituts d'études européennes. Le plan d'action stratégique vise donc à consolider les acquis tout en remédiant à certaines faiblesses identifiées par les experts. Il s'articule en cinq axes.

Axe 1 : Renforcement de l'enseignement des langues et en langue étrangère

Le renforcement de l'enseignement des langues étrangères – à travers les partenariats avec l'Institut des Langues Vivantes de l'UCL et l'Institut Marie Haps – mais, plus encore, de l'enseignement en langue étrangère apparaissent comme une priorité. Les programmes en études européennes visent à former des étudiants amenés à intégrer des structures professionnelles fortement internationalisées. De ce point de vue, l'apprentissage et la bonne maîtrise des langues étrangères, en particulier de l'anglais, apparaît comme un élément indispensable de cette formation.

Actions envisagées :

- Transformation de certains cours dispensés en français en cours donnés en anglais, tout en maintenant un contenu identique. Cette démarche a déjà été entreprise à l'occasion de la réforme de programme du Master 120 en 2010. Dès l'année académique 2011-2012, quatre cours jusqu'alors dispensés en français le seront désormais en anglais. En première année, « Théories politiques et régime de l'Union européenne » devient « Political theories and regimes of the European Union », tandis que « Action extérieure de l'Union européenne » devient « External action of the European Union » (déjà en anglais en 2010-2011). En deuxième année, « Courants d'idées en Europe » devient « Political philosophy and the European Union » et « Analyse comparée des processus d'intégration régionale dans le monde » devient « Comparative analysis of regional integration processes (Europe, Asia, America) » ;
- Favoriser l'apprentissage des langues, et notamment de l'anglais, dans le cadre de la mobilité étudiante en renforçant le portefeuille des destinations Erasmus (voir infra) ;
- Renforcement de l'apprentissage des langues dans le travail personnel des étudiants en systématisant les lectures en anglais et en favorisant les présentations en anglais dans les cours sollicitant la prise de parole des étudiants.

Niveau : Instituts d'études européennes de l'UCL et des FUSL.

Echéance : Entre 2011 et 2014 (0 à 3 ans) ans selon l'objectif concerné.

Axe 2 : Renforcement du portefeuille des destinations Erasmus

Les experts ont souligné la qualité des destinations Erasmus ainsi que la progression sensible dans la mobilité étudiante. Le manque de destinations offrant des programmes d'enseignement en anglais

et, dans une moindre mesure, le déséquilibre entre le nombre d'étudiants envoyés à l'étranger et le nombre d'étudiants accueillis ont toutefois été mis en évidence.

Actions envisagées :

- Réactivation des conventions signées mais non exploitées en raison de problèmes administratifs ;
- Prospection et signature de nouvelles conventions Erasmus, prioritairement avec des universités anglo-saxonnes, scandinaves et est-européennes ;
- Amélioration de l'attractivité des programmes en études européennes pour les étudiants en mobilité Erasmus « incoming ». Cette démarche suppose un renforcement de la publicité en faveur de nos programmes dans les universités partenaires ainsi qu'un accroissement de l'offre des enseignements en anglais (voir axe 1).

Niveau : Instituts d'études européennes de l'UCL et des FUSL.

Echéance : Entre 2014 et 2016 (3 à 5 ans).

Axe 3 : Meilleure prise en compte de l'avenir professionnel des étudiants

Le comité d'experts a regretté l'absence de stage dans les programmes en études européennes. Les autorités des deux Instituts d'études européennes comprennent ce regret mais ne le partagent pas entièrement. Le caractère « orphelin » du Master 120 en études européennes (c'est-à-dire un Master auquel ne correspond aucune formation de Bachelier correspondante) limite à quatre quadrimestres la durée de la formation des étudiants aux affaires européennes. Les enseignants doivent en outre prendre en considération les origines disciplinaires très diverses des étudiants. Ces contraintes laissent peu de temps pour l'organisation de stages. Par ailleurs, les moyens humains à disposition rendent très difficile, à moyen terme, la mise sur pied d'une cellule « stage ». Pour autant, les IEE sont soucieux de renforcer plus encore les échanges entre les étudiants et le monde professionnel.

Actions envisagées :

A court terme :

- Meilleure information des étudiants sur les possibilités de stages (collecte de l'information auprès des partenaires potentiels et diffusion de cette information) et sur les conditions de la réalisation d'un stage pendant leurs études. Cette information pourrait faire l'objet d'une séance spéciale pilotée par un administratif ou un académique et faire l'objet d'un memento ;
- Renforcement des collaborations avec des partenaires universitaires offrant une formation plus directement professionnalisante ;
- Favoriser des contacts réguliers avec le monde des employeurs (Institutions européennes et autres). Les FUSL co-organiseront ainsi, dès mars 2011, en partenariat avec la *London School of Economics and Political Science* et *Sciences Po Paris*, une « European Internship Fair ». Cette dernière mettra les étudiants en contact avec plusieurs dizaines d'organisations et d'entreprises proposant des stages et des emplois dans le champ des affaires européennes ;

- Organisation de rencontres régulières entre les étudiants et des praticiens, mais aussi des représentants du service européen de sélection du personnel de l'Union européenne (EPSO) ;

A moyen terme :

- Favoriser la mise sur pied d'une organisation des anciens étudiants susceptibles de nourrir des relations mutuellement profitables entre les deux IEE, leurs étudiants et les Anciens ;

A plus long terme :

- Etudier la faisabilité de la mise sur pied d'une cellule « Emplois et stages » propre aux programmes en études européennes ;

Niveau : Instituts d'études européennes de l'UCL et des FUSL ; FUSL et UCL pour la mise sur pied d'une cellule « Emplois et stages ».

Echéance : Entre 2011 et 2016 (3 à 5 ans) selon l'objectif concerné.

Axe 4 : Renforcement de la cohérence des programmes de mineure en études européennes de l'UCL et du Master 120

Le processus d'évaluation a mis en évidence un manque de coordination entre les enseignements en études européennes dispensés en Bachelier et en Master. Une redondance des cours d'histoire de la construction européenne et de droit européen entre la mineure en études européennes de l'UCL, d'une part, et, d'autre part, les enseignements dispensés du Master euro a plus spécifiquement été identifiée. Afin d'apporter une réponse rapide à ce problème, il a d'ores et déjà été décidé que les étudiants qui ont suivi un cours d'histoire de l'intégration européenne ou de droit institutionnel de l'UE dans le cadre de leur mineure en études européennes sont autorisés à le remplacer par un autre cours renvoyant à la problématique européenne, notamment un cours à option de la première ou de la seconde année du Master 120 en études européennes

Axe 5 : Simplification de la gouvernance des programmes en études européennes

La nécessité de rationaliser et de simplifier la gouvernance des programmes co-organisés par les deux IEE apparaît comme une évidence. Pour les experts, « [l]a complexité actuelle se justifiait par les nécessités d'une bonne transition, ses inconvénients dépassent désormais ses avantages ». Les autorités des deux instituts souscrivent à ce constat. Elles rejoignent également la recommandation qui leur a été faite de s'orienter très rapidement vers la désignation d'organes de gouvernance unifiés.


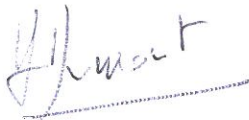
Niveau : Instituts d'études européennes de l'UCL et des FUSL ; FUSL et UCL.

Echéance : Court terme.

TROISIEME PARTIE : Conditions de réalisation

Les conditions de réalisation du plan d'action stratégique présenté ci-dessus correspondent pour l'essentiel à celles reprises dans les plans de suivi « Sciences politiques » de l'UCL et des FUSL. Notons toutefois qu'à l'exception de la mise sur pied d'une cellule « Emplois et stages », l'ensemble des actions envisagées pourront être mises en œuvre à ressources constantes.

Il nous faut en outre souligner l'importance de la réalisation du 5^{ème} et dernier axe « Simplification de la gouvernance des programmes en études européennes » pour la bonne réalisation des autres objectifs du plan d'action stratégique. Dans l'espoir d'un aboutissement rapide du processus de fusion des quatre universités catholiques de Communauté française, ce dernier axe devra par conséquent être considéré comme transversal et prioritaire.

<p>Professeur Jean-Paul LAMBERT Recteur des FUSL</p> 	<p>Professeur Hugues DUMONT Président de l'IEE-FUSL</p> 
<p>Denis DUEZ Coordinateur de l'évaluation en études européennes et directeur de l'IEE-FUSL</p> 